

TRINITÉ-ET-TOBAGO.

Un an après, la lumière n'est toujours pas faite sur la mort d'Anton Cooper

Index AI : AMR 49/004/02

Embargo : 25 juin 2002 (00h01 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un an après l'assassinat d'Anton Cooper dans le centre de détention provisoire de Golden Grove, situé à Arouca (Trinité), les autorités de Trinité-et-Tobago n'ont toujours pas éclairci les circonstances de sa mort, a déclaré aujourd'hui Amnesty International, qui a de nouveau demandé l'ouverture d'une enquête approfondie sur cette affaire.

« Les autorités de Trinité-et-Tobago ont doublement manqué à leurs engagements envers Anton Cooper et sa famille, a expliqué Amnesty International. Elles se sont montrées incapables de le protéger tandis qu'il se trouvait en garde à vue et n'ont pas davantage su mener d'enquête sérieuse sur les circonstances de sa mort. »

Le 26 juin 2001, au petit matin, Anton Cooper avait été retrouvé mort dans sa cellule, son

corps nu et mouillé portant les traces d'un passage à tabac. Selon le rapport d'autopsie, la mort avait été causée par « asphyxie et de multiples lésions traumatiques provoquées par des instruments contondants ». Depuis ce jour, de nombreux prisonniers de la maison d'arrêt ont affirmé avoir vu des gardiens le rouer de coups.

« Malgré les preuves solides indiquant qu'Anton Cooper a été battu à mort par ceux qui étaient chargés de sa sécurité, aucune mesure n'a été prise pour identifier les responsables et les traduire en justice », a ajouté l'organisation.

« Les autorités de Trinité-et-Tobago ne respectent pas leurs obligations : elles sont tenues de protéger la vie des citoyens et de mener des enquêtes exhaustives sur tous les décès survenus en détention ; elles manquent également à l'engagement moral de l'État

envers la famille Cooper. »

Jusqu'à présent, le gouvernement de Trinité-et-Tobago a ignoré ou répondu de manière incomplète aux nombreuses lettres expédiées par les avocats de la famille Cooper et Amnesty International. Les membres de l'organisation lanceront dès aujourd'hui une nouvelle campagne pour demander l'ouverture d'une enquête immédiate, impartiale et approfondie sur les circonstances dans lesquelles Anton Cooper a trouvé la mort.

Informations générales

Amnesty International est depuis longtemps préoccupée par les conditions de détention à Trinité-et-Tobago, notamment par la surpopulation carcérale, la brutalité des gardiens, le manque de soins médicaux adaptés et la pénurie de lits, de douches et d'installations sanitaires. Les

Pour de plus amples informations, contactez le service de presse d'Amnesty International à Londres : +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW,

conditions de détention s'avèrent si épouvantables qu'elles s'apparentent à des traitements cruels, inhumains et dégradants.

Amnesty International craint également que ces conditions de détention n'exacerbent les pressions exercées sur les membres de l'administration pénitentiaire, constituant un terrain fertile au mécontentement et à la frustration et favorisant ainsi une ambiance propice à la violation des droits humains _

** Veuillez consulter le rapport d'Amnesty International intitulé "The killing of Anton Cooper: 'What I saw was murder'" [La mort d'Anton Cooper : « J'ai assisté à un meurtre »] à l'adresse suivante : <http://www.web.amnesty.org/ai.nsf/index/amr490032002> Document public

Royaume-Uni. Site Internet : <http://www.amnesty.org>

Pour consulter les dernières infos en matière de droits humains, allez à <http://news.amnesty.org>

